

Renvoyez le coupon-réponse à :

FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation des Alpes-Maritimes
M. Jean-Louis Marques
CCI Nice Côte d'Azur
20 boulevard Carabacel
BP 1259 - 06.005 Nice cedex 1

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction de l'impôt sur :
- le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100€ = 66€ d'économie.

- OU de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don

Exemple : un don de 100€ = 75€ d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles feront l'objet d'un traitement informatique de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine de la commune, pour le cas où le projet n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur le Revenu et de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur la Fortune.



Crée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine de nos régions.

La Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

- La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

- Les subventions, liées au succès des souscriptions constituent un outil supplémentaire permettant de soutenir collectivités et associations.



La commune du Mas a entrepris depuis quelques années une réflexion sur la valorisation de son patrimoine naturel et culturel. Parmi les initiatives entreprises on notera la réalisation d'un circuit du patrimoine, la rédaction de fiches documentaires sur l'histoire locale et d'outils de communication (affiches, cartes postales, vidéos...), la rénovation d'édifices et ouvrages publics (église Notre-Dame, lavoirs, fontaines...), l'organisation d'opérations évenementielles (la borne frontière, la capsule temporelle...). Ces opérations bénéficient du soutien de partenaires institutionnels (Conseil général des Alpes-Maritimes, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur). En 2012, Le Mas souhaite entreprendre la rénovation des campanaires de ses deux églises du Mas et des Sausses, la restauration d'une porte, l'électrification des cloches des Sausses et enfin la restauration du magnifique tableau «la Vierge en majesté». Pour cela, le conseil municipal a décidé de lancer une grande souscription publique avec le soutien de la Fondation du Patrimoine. Nous espérons que cette mobilisation sera à la hauteur des travaux qui s'imposent et invitons donc tous les amoureux du Mas à devenir acteurs de la sauvegarde de ce patrimoine.

Fabrice Lachenmaier
Maire du Mas



**Devenez acteurs de la sauvegarde du patrimoine
et réduisez votre impôt !**

Grande souscription pour la restauration des églises



Bulletin de souscription

Saint-Arnoux du Mas

La chapelle St-Arnoux, sur la place centrale du village date des 17 et 18èmes siècles. On peut y admirer une relique de Saint-Arnoux. Elle constitue un authentique petit musée consacré à l'art ecclésiastique.



Depuis plus d'un an, les cloches, qui rythmaient la vie du village sont débranchées pour des raisons de sécurité. La cloche principale de 1854 (100kg) n'est plus maintenue correctement sur sa monture, un risque de chute est donc bien réel. La petite cloche de 1805 (50kg) présente les mêmes dangers. Le projet vise à restaurer le campanaire dans sa totalité.



La porte d'entrée en bois massif est sculptée de motifs symboliques (croix d'archange, étoile à 6 branches, croix étrange avec disque central, une croix basque). Cette porte, très exposée aux intempéries doit être restaurée dans sa partie basse.

La Chapelle contient de magnifiques statues polychromes mais aussi de nombreuses peintures anciennes qui ornent les murs, dont un tableau (auteur inconnu) daté fin 17ième siècle (haut : 168cm, L : 153,5cm). Cette peinture à l'huile sur toile intitulée «La Vierge en majesté», très affectée par le temps et remise dans la sacristie, constitue un patrimoine local remarquable. Une expertise technique en vue de sa restauration a été effectuée afin de replacer ce tableau exceptionnel dans son environnement d'origine.



En 2007, la commune a achevé la restauration complète de son église romane Notre-Dame du 12ième siècle inscrite à l'inventaire des Monuments historiques. La commune possède également une petite chapelle dédiée à Saint-Sébastien, qui servait de reposoir et sera prochainement aménagée en salle d'expositions grâce à un projet financé dans le cadre du FEADER (fonds européen) et de multiples oratoires qui relient les principaux lieux de vie. Une chapelle des pénitents blancs, dorénavant privée, est visible depuis la place Jules Muraire.

Saint-Sauveur des Sausses

La chapelle St-Sauveur, située dans le hameau des Sausses date du 18ième siècle. Elle fut église paroissiale avant la réunification sous la Révolution des Sausses et du Mas.



L'église est surmontée d'un double clocheton. Le projet consiste à restaurer l'ensemble du campanaire, la maçonnerie des cloches étant dans un très mauvais état : les ferrures de maintien de la cloche sur le joug sont usées et oxydées et les empochements sont très sommaires sans aucun blocage des tourillons.

A l'occasion de ces travaux, il est envisagé de procéder à l'électrification des cloches afin que celles-ci puissent sonner l'Angélus.



Le Mas et son patrimoine culturel

En 2007, la commune a achevé la restauration complète de son église romane Notre-Dame du 12ième siècle inscrite à l'inventaire des Monuments historiques. La commune possède également une petite chapelle dédiée à Saint-Sébastien, qui servait de reposoir et sera prochainement aménagée en salle d'expositions grâce à un projet financé dans le cadre du FEADER (fonds européen) et de multiples oratoires qui relient les principaux lieux de vie. Une chapelle des pénitents blancs, dorénavant privée, est visible depuis la place Jules Muraire.

Les dons versés à la Fondation du Patrimoine pour la restauration des églises Saint-Sauveur et Saint-Arnoux seront reversés à la commune du Mas.

Oui, je fais un don pour aider à la restauration des églises du Mas et des Sausses.

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de «Fondation du Patrimoine - Eglises du Mas»

Je désire faire un don de€ et je bénéficie d'une économie d'impôt.

J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal dans le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Votre don donnera lieu à l'émission d'un reçu fiscal, qu'il conviendra de joindre à votre déclaration d'impôt.

Je souhaite bénéficier d'une économie au titre :

- de l'Impôt sur le Revenu OU
- de l'Impôt sur la Fortune OU
- de l'Impôt sur les Sociétés.

NOM / SOCIETE

ADRESSE.....

CODE POSTAL VILLE.....

TÉL : E-MAIL :

Vous souhaitez nous adresser un message à l'occasion de votre don :

.....

.....

.....

.....